



COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 12 JANVIER 2016

Plusieurs excusés dans la majorité Carole PARAT, Marie France MARTIN, Cathy SOUMILLE, Daniel ZAESSINGER

2 absents : Bernard DESFUDES et Bruno MALTAVERNE

Pour RAV, Anne Dominique BLANC et Olivier FAURE étaient présents tous les 2.

Approbation du compte-rendu du C.M. du 15 décembre 2015

Pas de remarques particulières. Nous remercions le maire d'avoir pris en compte nos demandes dans le compte-rendu officiel du Conseil municipal, à savoir explication pourquoi nous avions refusé de prendre part aux votes des budgets (remise des documents tardive) et transcription des sujets des questions diverses.

1- PERSONNEL COMMUNAL prise en charge des frais lors de formation dans la résidence administrative

A l'occasion de formations ou de réunions sur notre territoire, les agents sont amenés à prendre leur repas en commun. En principe, le remboursement ne s'applique pas pour les repas pris dans la résidence administrative. Pour autant ces repas sont des temps d'échanges importants pour les agents. Il nous est demandé de voter pour que dans ce cadre, les agents puissent **bénéficier de l'indemnité de repas** de 15,25€. Nous nous faisons préciser que les agents ne bénéficient pas par ailleurs de paniers-repas et demandons quelques informations sur le type de formations qui se déroulent sur notre territoire et sur le nombre de personnes concernées. La question de la prise en charge des repas a été soulevée à l'occasion de la formation récente des agents recenseurs, les autres formations étant le plus souvent à l'extérieur de Rochemaure. Nous demandons à avoir connaissance du type de formations suivies par les agents chaque année. Il nous est proposé de nous rapprocher de la personne en charge de ce dossier.

Conscient de l'importance pour les agents en formation ou en réunions de travail de partager le temps du repas en commun,

Nous votons POUR.

2- Ouvrage « Rochemaure de découverte en découverte » exemplaires destinés à la promotion de la commune

Le maire étant l'auteur, même s'il n'a pas d'intérêt financier dans cette opération, il se retire le temps de cette délibération placée sous la présidence de Denis VERON.

En 2011, le livre « Rochemaure de découverte en découverte » a été édité à 1000 exemplaires. Sur ces 1000 exemplaires, 150 ont été réservés par la mairie pour l'offrir dans le cadre de la promotion de Rochemaure. Un nouveau tirage vient d'être fait et il est demandé notre accord pour que la mairie réserve de nouveau 150 livres à offrir, car elle n'en a plus de disponible.

(exemple donné de personnes bénéficiaires, un étudiant en master en histoire, faisant un travail sur le château de Rochemaure).

Nous votons POUR

En présence du maire, nous faisons remarquer qu'un nouvel ouvrage « Rochemaure autrefois » est lui aussi un bel outil de promotion de la commune. Nous disons qu'il aurait été préférable au lieu du versement d'une subvention comme cela a été fait, que la mairie achète 50 livres pour les offrir. Ceci d'autant plus que la vente des ouvrages a largement couvert les frais de réalisation avancés par l'association ayant produit l'ouvrage. Le maire nous dit que c'est « une bonne idée » et que ce sera fait la prochaine fois.

3- Travaux réparation charpente église

Il est constaté la nécessité de procéder à la réparation de la charpente et du couvert de l'aile Nord Est de l'église du village. Cette réparation est indispensable pour éviter une effondrement de la toiture. L'entretien des églises rentre dans les obligations des communes. Le devis estimatif est de 34.206,80€HT et il est demandé **notre accord pour solliciter une subvention** au titre de la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux DETR (30% des travaux).

Nous nous faisons préciser comment sera choisie l'entreprise et nous demandons si l'église sert de repli dans le cadre du Plan de Prévention de Sécurité. Il nous est répondu que l'église n'avait pas été identifiée dans ce cadre, mais que c'est « une bonne idée » et qu'elle va y être inscrite.

Nous insistons sur le fait que si on nous associait plus souvent en amont des projets, on pourrait apporter en effet de « bonnes idées ».

Concernant les travaux, **nous votons POUR**

4 délibération annulée

5- Signature de la convention pour la valorisation des certificats d'économies d'énergies.

La loi du 13 juillet 2005 a posé les fondements du dispositif des Certificats d'Économies d'Énergies(CEE). Ce dispositif repose sur une obligation de réalisation d'économies d'énergie imposée aux fournisseurs d'énergie dont les ventes annuelles sont supérieures à un seuil défini par décret en Conseil d'État. Le Syndicat Départemental de l'Énergie 07 a adopté une démarche consistant à promouvoir et à organiser cette valorisation. En contrepartie de la cession de CEE de la collectivité, le SDE07 reverse une subvention sur les travaux réalisés.

Il est demandé au conseil municipal de **signer une convention avec le SDE07** pour la valorisation de C.E.E. de la commune

Nous nous faisons préciser que la commune ne valorise pas par d'autres biais ces CEE. Nous posons la question de savoir pourquoi il n'y a pas eu de valorisation des CEE lors des travaux de l'école. Nous faisons remarquer que l'article 5-2 de la convention signée avec le SDE07 prévoit un dispositif pour des travaux réalisés antérieurement à la signature de la convention et nous proposons que la question soit étudiée avec le SDE07 si c'est encore possible. Notre suggestion sera étudiée.

Nous votons POUR la signature de cette convention.

6 Travaux d'aménagement de la mairie

Suite à la délibération de janvier 2015 approuvant l'Avant Projet Sommaire des travaux et à la délibération du 31 mars 2015 faisant suite à l'avis de l'architecte des Bâtiments de France et à la décision de surseoir aux travaux d'aménagement extérieur, le montant des travaux d'aménagement de la mairie a été ramené à 215.156,48€ HT.

La commune a obtenu une subvention de l'État ligne DETR pour un montant de 53.789,12 représentant 25 % du coût prévisionnel. Les travaux prévoyant une réhabilitation énergétique, il est demandé notre accord pour solliciter le SDE07 pour une subvention à hauteur de 50 % des travaux énergétiques.

Nous rappelons que nos prédecesseurs avaient voté CONTRE lors des délibérations précédentes car ils n'avaient pas d'informations sur le contenu des travaux et étaient interrogatifs sur la pertinence des travaux tels qu'annoncés. Nous disons que nous n'avons pas plus d'éléments, mais que la délibération portant sur une demande de **subvention pour des travaux d'économies d'énergie** avec lesquels nous sommes d'accord par principe, il nous est difficile de nous prononcer.

En conséquence, **nous nous ABSTENONS**

7- Travaux d'aménagement de la salle de la cité volets et isolation

Là aussi il s'agit de réaliser des travaux d'économies d'énergie à la salle de la cité du barrage par le remplacement des volets et une isolation par l'extérieur du bâtiment. Et dans ce cadre de **soliciter le SDE07 pour l'attribution d'une subvention** à hauteur de 50 % des travaux d'économies d'énergie.

Nous demandons si une isolation phonique est prévue. Il nous est répondu que non car le budget aurait dans ce cas été très supérieur. Il nous est précisé que les nuisances sonores venues de la salle de la cité sont rares et que seule une personne se plaint, ce que confirme une des membres de RAV à qui le maire a donné la parole. Nous nous faisons confirmer les budgets. Il nous est dit 16.000 euros pour l'isolation et 4 à 5000 euros pour le remplacement des volets.

Nous demandons que ces montants apparaissent dans la délibération qui nous est présentée, mais des raisons techniques ne le permettent pas (absence de secrétaire).

Dans ces conditions, **nous nous ABSTENONS**

8- Cessions de parcelles.

Il est demandé notre accord pour que la mairie vende au plus offrant 3 parcelles situées au quartier des Vigneaux pour une superficie de 10.190m². Le maire retrace l'histoire de ces terrains et présente le projet de vente. Un certain nombre de prescriptions ont été mises

- Servitudes de réseau pour le passage d'une canalisation en PVC
- Permis valant division pour 3 lots maximum avec une maison individuelle par lots
- raccordement obligatoire au réseau d'assainissement collectif
- adapter le style architectural à l'environnement, préciser les clôtures et réservé une partie de la parcelle en zone inconstructible afin de préserver l'infiltration des eaux pluviales et le paysage
- prévoir un système de récupération des eaux pluviales
- prévoir une aire de stationnement par lot avant le portail
- prévoir une aire de retournement si une voie privée en impasse est créée

La vente se fera de gré à gré sur la base de l'estimation des domaines pour un prix minimum de 250.000 euros. Il y aurait 3 candidats sérieux.

Nous déplorons que cette vente se réalise en pleine période d'élaboration du PLU, dans une zone qui risque de devenir non constructible. Nous trouvons cela

limite.

Nous demandons pourquoi la mairie n'a pas acheté le terrain limitrophe qui vient d'être vendu pour l'inclure dans le lot. Les cerisiers auraient pu être la partie en zone inconstructible demandée au promoteur. Visiblement personne ne s'est posé la question.

Nous faisons remarquer qu'il y a un problème avec la route du château. Comment à la fois vouloir développer le tourisme sur le château ce qui amène des voitures, mais également des piétons et des 2 roues et développer les habitations. Il y a un risque d'accidents de personne.

Il nous est répondu que la volonté du maire a toujours été de limiter les constructions sur cette zone et qu'avec le nouveau PLU ce sera plus facile.

Nous faisons préciser de quel style environnemental il s'agit. Est-ce celui des maisons sans toit voisines, ou celui des maisons aux tuiles flammées exigées par les Bâtiments de France. Nous n'avons pas de réponse précise sur cette question. Il nous est dit que la qualité de l'offre fera le choix.

Toutes ces explications ne nous font pas changer d'avis sur notre position première à savoir que **ce n'est pas le moment en pleine élaboration du PLU de vendre des terrains dont la mairie est propriétaire depuis 2002.**

Nous votons CONTRE

Ensuite il y a la présentation sans vote des 2 rapports de la communauté de communes.

Rapports sur le prix et la qualité du service des déchets

René Gimenez présente le rapport 2014 sur le prix et la qualité du service DECHETS. Il apparaît que le volume des déchets collectés dans les points d'apports volontaires est en très faible augmentation d'année en année. **Le volume des ordures ménagères reste important ce qui a un coût pour la collectivité.**

Nous soulignons que dans le rapport présenté on constate que plus il y a de points d'apports volontaires (PAV), plus les gens trient leurs déchets. **Rochemau est en dessous des ratios conseillés par ECO EMBALLAGES et manque de PAV.** Nous disons aussi qu'il faudrait des points accessibles aux personnes non véhiculées.

Nous posons la question de la collecte des encombrants. Il nous est répondu que la communauté de communes n'avait pas souhaité aller sur ce service. Nous faisons également remarquer qu'avec la fusion des 2 communautés de communes, la déchetterie du Teil devrait devenir accessible aux habitants du sud.

Enfin il est noté le manque de civilité de certains qui se traduit par des décharges sauvages, ou la dépose d'encombrants à proximité des PAV.

Rapports sur le prix et la qualité du SPANC Service Public de l'Assainissement Non Collectif

La présentation se fait rapidement sur ce service qui recense les assainissements non collectifs et vérifie leur conformité.

Nous posons la question de savoir comment les personnes qui doivent effectuer des travaux de mise en conformité sont informées des aides dont elles peuvent éventuellement bénéficier. Il nous est répondu que c'est le service qui les informe.

Le maire propose ensuite de passer aux questions diverses.

Nous posons la question de savoir si suite à la réduction des travaux dans la tranche 2 de l'école, **le préau** est bien compris dans le nouveau projet. Il nous est répondu que Oui.

Un membre de RAV **témoigne d'objets trouvés** sur son terrain et de la présence de jeunes avec des activités douteuses sur cette zone. Il demande que la mairie fasse quelque chose. P.Y. CUNY se propose d'aller voir. Le maire explique qu'avec les événements, les personnels de gendarmerie sont moins disponibles et que de ce fait des projets comme la participation citoyenne n'ont pas avancé.

Un autre membre de RAV pose la question du montant à partir duquel il doit y avoir **appels d'offres**. Cela dépend du type, mais c'est en général à partir de 25.000€ HT

Un membre des Amis de Joviac tient à **démentir les rumeurs** de mise en vente du château de Joviac, ce que confirme le maire.

Cette même personne s'inquiète des **conséquences en matière fiscale** de la fusion de Barrès Coiron avec Rhône Helvie. Le maire lui confirme qu'en effet, la fiscalité est très différente entre les 2 intercommunalités et qu'il y aura sans doute des incidences pour les contribuables. Nous faisons remarquer qu'il y a par contre des services dont nous pourrons bénéficier plus facilement.

Ce conseil municipal se termine vers 20H15.